

Évaluation, l'analyse du SNES-FSU

Le SNES-FSU a d'ores et déjà obtenu la suppression du bilan d'activité, à raison de son caractère inacceptable.

La SNES-FSU acte aussi plusieurs avancées importantes issues des discussions menées avec le ministère :

- le maintien de la double évaluation pour les professeurs et son extension aux corps des CPE et des Psy-ÉN ;
- le cadrage national et statutaire des moments d'évaluation et la limitation de leur nombre à trois au cours de l'ensemble de la carrière ;
- la quasi déconnexion entre l'évaluation et le déroulement de la carrière, son faible impact sur le déroulement de la carrière (trois ans et demi au maximum sur la durée totale) ;
- la fin définitive de tout entretien professionnel annuel avec le chef d'établissement ;
- le fait que l'absence d'un des « *rendez-vous de carrière* » (due par exemple à un congé maternité ou parental, ou à un CLM ou CLD...), ne peut empêcher l'examen en CAP ni de l'avancement d'échelon, ni de la promotion de grade ;
- la possibilité de contester la totalité de l'ensemble du compte-rendu d'évaluation (pédagogique et administrative) devant une CAP ;
- la reconnaissance statutaire du droit individuel de chacun ou d'une équipe à bénéficier à sa demande d'un accompagnement (conseils, formation continue...) à tout moment de la carrière, quand « *l'institution* » ne peut que « *proposer* » ledit « *accompagnement* ».

Le SNES-FSU promeut une lecture offensive des nouvelles modalités d'évaluation : le poids du management local, devant toujours être combattu, sera beaucoup moins déterminant dans l'avancement ou la promotion. Il sera ainsi plus aisément possible de résister aux prescriptions bureaucratiques et managériales exercées sur nos pratiques professionnelles, y compris dans le contexte des réformes en cours ou à venir.

Toutefois, de nombreux et graves problèmes subsistent :

- le découpage de l'évaluation des personnels en *items* laisse croire que nos métiers pourraient être disséqués ou « saucissonnés », ce qui va à l'encontre de la notion de concepteur qui est la réalité de notre position de cadre de l'État, et que nous défendons ;
- l'économie générale des items pourrait faire porter l'évaluation davantage sur les missions périphériques que sur la mission d'enseignement ;
- la grille d'évaluation peut permettre aux chefs d'établissement d'interférer davantage qu'actuellement dans l'évaluation pédagogique, certains *items* étant objectivement des outils de néo-management ;
- rien n'est dit sur la nécessaire évolution de la formation des chefs d'établissement et des IPR pour répondre aux orientations portées sur l'accompagnement ;
- rien n'est dit sur la nécessaire évolution des missions de l'inspection alors que nous condamnons la transformation profonde de celles-ci qui font des IPR la simple courroie de transmission de réformes concoctées au sein de la DGESCO ;
- l'absence de création d'une inspection spécifique pour les CPE ou les professeurs-documentalistes ;
- concernant l'évaluation des professeurs-documentalistes, le SNES-FSU sera attentif à ce que le cœur de l'évaluation porte bien sur le triptyque de leurs missions (activités d'enseignement le cas échéant, gestion du fond documentaire et participation à l'action culturelle de l'établissement, importance pédagogique de cet ensemble), et soit de la responsabilité de l'IPR ;
- l'absence de plan ambitieux de formation continue qui réponde aux attentes des collègues et non du seul employeur.

La formation continue doit pouvoir rester un choix exclusif de l'agent et s'appuyer sur une offre largement abondée

- enfin, pour les CPE et les professeurs-documentalistes, la répartition des items entre inspection et chef d'établissement doit être la même que pour tous.

La notion d'accompagnement comporte des risques, en particulier celui de pressions qui pourraient s'exercer localement sur les collègues au prétexte de « l'accompagnement par le CE » ce que le SNES-FSU combattra.

Le ministère n'a toujours pas réuni les organisations syndicales pour ouvrir les discussions sur les arrêtés relatifs à l'évaluation des personnels. L'analyse du SNES-FSU sur un possible renforcement des prérogatives des chefs d'établissement et des outils de management restent pleinement d'actualité.

A ce titre, le SNES-FSU continue à porter un avis négatif sur les projets en l'état, proposera des amendements pour améliorer le système d'évaluation sans en rester au statu quo.

Lorsque les projets d'arrêtés seront connus, le SNES-FSU débattrà dans ses instances et se prononcera sur le vote que devront émettre les élus du SNES-FSU au CTM.

Au niveau académique, le SNES-FSU n'a été contacté par aucune organisation syndicale en vue de construire un mouvement de refus des arrêtés tels qu'ils existent à cette date.